

avait pu trouver en lui une compromission avec l'erreur, sous quelque forme qu'elle se présentât, et le libéralisme n'avait point d'adversaire plus résolu. Mais il ne donnait pas aux hommes ce qu'il réservait à leurs erreurs, et son affabilité était aussi grande que son intransigeance était nette. Quelques heures avant de mourir, recevant un prêtre qui était venu moins le consoler que s'édifier en voyant comment meurent les vrais serviteurs de Dieu et les fidèles esclaves de la Vierge, il lui disait simplement par manière d'adieu : " Le moment est arrivé, priez maintenant pour moi, mais priez aussi pour moi dans quelques heures ". Trois heures en effet après cet entretien, sa belle âme paraissait devant Dieu.

DON ALESSANDRO.

CONSULTATION

MESSE D'UN NOUVEAU PRÊTRE

QUESTION. — J'étais sous l'impression qu'il y avait une concession d'indulgence en faveur des fidèles qui assistaient à la messe d'un nouveau prêtre et recevaient la sainte communion de sa main. On m'affirme qu'il n'y en a pas pour la communion, mais seulement pour l'assistance à la messe. Auriez-vous la charité de me renseigner ?

Réponse. — I. Disons, tout d'abord, pour éliminer une partie du doute proposé, qu'il n'y a pas eu de concession d'indulgence pour le seul fait de communier de la main d'un nouveau prêtre et à sa première messe, comme il n'y en a pas non plus pour ceux qui reçoivent sa bénédiction, ou encore qui baisent sa main. Le baiser de la main, la réception de la bénédiction ou de la communion dans ces cas sont autant d'actes privés de plénitude et de ferveur sur lesquels aucune congrégation, que je sache, n'a porté de jugement.

II. Au commencement du XVII^e siècle, le pape Paul V accorda aux religieux qui assistent à la première messe d'un membre de leur communauté, de gagner une indulgence plé-